

## SDEG 16

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2022073BS0101

#### Réunion du Bureau Syndical du 14 mars 2022

Date de convocation : 2 mars 2022  
Date d'affichage : 19 mars 2022

#### **OBJET : Acquisitions de terrains pour postes de transformation.**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de mars à 14 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres : .....	23
Quorum : .....	12
Nombre de présents au moment du vote : .....	14
Nombre de procuration au moment du vote : .....	2

#### **Le Président**

#### **Expose :**

- Que dans le cadre de ses travaux, le SDEG 16 se propose d'acquérir des terrains afin d'y édifier des postes de transformation en cabine.

#### **Propose :**

- D'autoriser le Président, au nom du SDEG 16, à procéder aux acquisitions des terrains suivants :

Communes	Lieux dits	Nom du poste	Parcelles	Surfaces en m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup> en €	Propriétaires
BOISBRETEAU	La Roche	La Roche	B 330	14	16,00	Madame Denise SANSOT
CHERVES-CHATELARS	Le Fot	Le Fot	A 327	13,5	Cession gratuite	Monsieur David DEENEN
CHERVES-CHATELARS	La Pouverrierie	La Pouverrierie	A 193	13,5	Cession gratuite	Monsieur Serge LEGER

**Précise :**

- Qu'en application de l'article 17.3 des statuts du SDEG 16 et de la délibération n°2020279CS0204 du Comité Syndical du 5 octobre 2020 lui donnant délégation, il appartient au Bureau Syndical d'en débattre, d'en délibérer et d'autoriser ces acquisitions.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **Confirme** que les projets exécutés par le SDEG 16 sont d'utilité publique.
- **Autorise** le Président, au nom du SDEG 16, à procéder aux acquisitions des terrains précités.
- **Décide** que le SDEG 16 prendra à sa charge tous les frais relatifs à ces acquisitions.
- **Précise** qu'il y aura lieu de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges éventuellement inscrits, conformément à l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales.
- **Inscrit** les sommes nécessaires au budget.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*